



JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
derrière le *Prinsgracht* (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction *franco de port*.

LA HAYE 26 Avril.

arrêté, en date du 24 avril, n. 67, le roi a nommé M. Brand, aux fonctions de président de la cour provinciale de justice de la Hollande-Méridionale.

Le ministre des finances a fait publier dans le *Staats-Courant* M. Hovy, père et fils, consul et vice-consul des Pays-Bas à ... bien qu'instruits que l'emprunt volontaire était ... viennent néanmoins d'envoyer au ministre des affaires-étrangères, une lettre de change de 1,000 florins, payable à ... et comme son gré au profit du trésor.

hier à eu lieu à Amsterdam la vente annuelle d'indigo et de cochenille. La Société de commerce avait exposé à cet effet 234 caisses d'indigo Java et 239 caisses de cochenille. Le tout a été coulément vendu à des prix beaucoup au-dessus de la cote primitive.

Le 25 avril, S. A. R. le prince d'Orange a visité la synagogue de la communauté israélite portant avec lui un drapeau de la communauté. Il a fait remettre une somme de cent florins pour les pauvres de cette communauté.

Après ce que l'on nous écrit d'Amsterdam; la probabilité de remplir le nouvel emprunt de trente-cinq millions, destinés au remboursement d'une partie de la dette ou à la réduction de la dette, prend tous les jours plus de consistance.

ce que nous lisons d'un autre côté dans le bulletin de la *Handelsblad* a publié hier :

arrêté, publié aujourd'hui par le *Staats-Courant*, portant que le tirage de 10 millions losrenten aura lieu samedi 4 mai prochain, et que les numéros sortants seront ensuite remboursés, ce qui aura pour effet d'agir de la manière la plus favorable sur le cours des fonds publics, en ce que non seulement cette mesure aug-mente l'abondance du numéraire sur notre marché, mais elle contribuera puissamment à engager les capitalistes à souscrire au nouvel emprunt de 35 millions 4 pour cent. En outre, on ne doute presque plus de la réussite de cet emprunt.

Le prince et la princesse d'Orange, ainsi que la princesse Frédéric des Pays-Bas accompagnée de la princesse Louise ont honoré, hier au soir, de leur présence la 13^e représentation de la *Reine de Chypre*.

La dernière représentation aura lieu lundi, pour la clôture de l'année théâtrale, obtient toujours le même succès et continue à attirer la foule. Mlle Bouvard ainsi que M. Allart et Lorenza ont été rappelés après la chute du rideau.

Le commerce belge.

Il est devenu parmi les partisans de gros droits différentiels, de dire que le commerce languit, qu'en n'a rien fait pour lui, qu'il est temps de venir à son aide, de lui prêter un appui. Or, la vérité est que jamais, et dans aucun pays, il n'a été pris plus de mesures pour favoriser le commerce, pour exciter, encourager son développement. Nous énumérons hier les principaux avantages dont jouit la marine nationale, la liste des dispositions prises en faveur du commerce, tant pour l'importation que l'exportation, est encore plus longue. Les péages sur les canaux, les rivières, le chemin de fer, ont été réduits à ce point que les transports, cet élément capital de prospérité commerciale, sont plus bas en Belgique que dans aucun des pays avec lesquels nous devons entrer en concurrence; des subsides sont accordés pour la réduction des frets de sortie, ce qui influe très-fortement sur le prix des frets de retour; les droits de transit ont été supprimés et les formalités auxquelles il était soumis sont considérablement modifiées.

Les avantages naturels que la Belgique trouve dans sa position, n'ont certes pas été inutiles, et il faut vouloir passer de consulter les faits, pour oser avancer que le commerce languit. Pour qu'on puisse apprécier avec exactitude

en situation actuelle, nous avons relevé le mouvement des principaux articles importés à Anvers depuis un quart de siècle, de 1817 à 1843. Voici ce relevé :

ANNÉES.	CAFÉ.	COTON.	CUIRS.	POTASSE.	SUCRE.	TABAC.
	(Balles et barriq.)	(Balles et sur.)	(Pièces.)	(Barils et barriq.)	(Caisses (Sa ^o nat. et panas.)	(Boucauts.)
1817	141,448	5,782	179,992	7,165	19,363	32,404
1818	105,735	12,460	121,117	6,810	30,200	33,580
1819	111,144	15,504	171,199	8,733	13,433	36,678
1820	101,611	12,579	148,243	7,570	13,053	36,746
1821	166,965	15,286	371,489	11,635	31,750	41,188
1822	118,705	14,719	234,275	13,169	29,353	29,820
1823	197,320	14,885	468,809	11,140	55,547	35,786
1824	179,834	8,543	173,915	10,349	40,900	52,795
1825	272,001	17,410	346,369	17,589	39,531	20,632
1826	344,335	23,841	351,008	11,548	51,302	33,219
1827	380,104	23,108	211,399	11,578	63,631	50,001
1828	375,085	1,3824	148,581	11,208	53,573	73,385
1829	384,245	33,985	462,557	15,629	80,047	83,310
1830	357,548	21,446	348,209	7,151	30,801	46,844
1831	134,804	5,666	220,100	7,114	21,062	22,460
1832	173,527	18,765	200,786	9,295	28,620	12,089
1833(1)	179,182	18,137	214,953	13,613	49,654	41,104
1834	232,014	23,672	339,018	11,551	61,191	37,154
1835	170,233	23,049	249,261	12,094	79,276	57,120
1836	132,433	35,363	249,523	14,125	54,159	101,932
1837	204,216	26,515	234,250	15,976	55,107	124,364
1838	183,905	38,341	277,637	18,417	64,698	28,595
1839	177,689	22,909	200,576	16,161	53,092	41,690
1840	189,608	53,050	293,316	13,894	77,329	22,424
1841	139,733	40,906	709,553	13,324	55,494	49,452
1842	263,931	33,785	492,924	15,367	56,214	19,052
1843	152,498	41,227	727,330	14,734	73,658	85,405

Ce relevé constate dans le mouvement des opérations de notre métropole commerciale, une progression dont il serait difficile de trouver beaucoup d'exemples. Ceci ressortira mieux encore d'une comparaison par groupes d'années. Voici donc la moyenne des importations pour quatre périodes, l'une de sept ans, les trois autres de six années chacune :

MARCHANDISES.	1817-1823. (7 années.)	1824-30. (7 années.)	1831-37. (7 années.)	1838-43. (6 années.)
Café, balles et barriques.	134,704	322,601	181,984	341,579
Coton, balles et surons.	13,031	20,786	24,250	38,339
Cuir, pièces.	227,889	282,188	256,382	450,293
Potasse, barriques et barils.	8,749	12,984	12,609	14,599
Sucres, caisses, barriq. et barils.	29,031	54,349	54,668	63,412
Tabacs, boucauts et danses.	43,457	52,224	62,294	41,103
Tabacs, boucauts.	1,968	1,168	6,353	9,025

En rapprochant la moyenne de la belle période de 1824-1829 de celle de 1838-1843, on voit qu'il y a une différence énorme en faveur de la dernière, nonobstant, qu'on le remarque bien, la perte de deux demi-provinces et l'ouverture du canal de Terneuzen depuis 1839 aux importations par mer. Il n'y a diminution que sur un seul article, sur les cafés, et pour cet article il convient de ne pas perdre de vue que les importations par mer ont été ralenties à deux reprises différentes, en 1838 et 1843, par l'élévation des droits. Sur tous les autres articles, notamment sur le coton, les cuirs et le tabac, l'augmentation est énorme et se soutient, car le mouvement de 1843 l'emporte sur celui de toutes les années précédentes. On sait en outre que le commerce des grains, des graines grasses, des laines et des huiles de baleine a pris à Anvers une importance qu'on ne lui connaissait pas avant la révolution.

Nous ne voulons pas donner à ces chiffres plus de signification qu'ils n'en ont réellement; mais il en résulte bien évidemment qu'il est tout à fait inexact de dire que le commerce languit. (Indépendance Belge.)

(1) A l'exclusion des importations de la Hollande par l'intérieur, observation qui s'applique à toutes les années à partir de 1833.

L'ambassade au Japon.

Ce bon, cet excellent *Handelsblad*! Comment! nous n'avions pas deviné cela. Le seul motif qui l'ait empêché de faire connaître son candidat pour l'ambassade au Japon, c'est qu'il serait pénible pour celui-ci, d'avoir été recommandé et d'avoir vu publier son nom par les journaux, s'il arrivait ensuite, que le gouvernement ne jugeât pas à propos de le nommer au poste pour lequel on l'avait signalé comme éminemment recommandable. En vérité, il faut tenir compte au *Handelsblad*, de cette délicate sollicitude pour l'amour-propre de ses protégés.

Mais, une autre question est de savoir, si dans tout cela on ne fait pas jouer au public le rôle d'un témoin mais de quelque jeu de charades. Remarquez, en effet, que le protégé du *Handelsblad*, est d'abord, selon ce journal, un homme qui a déjà rempli d'importantes fonctions aux Indes. Il est ensuite, doué de connaissances profondes et variées. Il a dans des momens critiques, donné des preuves éclatantes de son tact, de son énergie et de ses talens. Enfin, sa belle conduite lui a valu, outre la confiance extrême du ministre, un témoignage de haute satisfaction de la part du roi, et l'admiration générale du pays.

Voilà le phénix dont le *Handelsblad* nous détaille les innombrables et éclatantes qualités. Et cependant — vous ne le croiriez pas — nonobstant tous les titres qui l'ont fait connaître depuis le palais jusqu'à la chaumière, le candidat du *Handelsblad* est en même temps un homme si obscur, qu'il suffit que ce journal n'articule pas son nom, pour qu'il reste entièrement inconnu et à l'abri des quolibets, que les mauvais plaisans pourraient être tentés de lui lancer, dans le cas où, d'aventure, le gouvernement fit tomber son choix sur un autre. Les lecteurs du *Handelsblad* seront bien malins s'ils devinent cette énigme.

Nous allons leur venir un peu en aide.

La véritable raison d'une réticence, que le *Handelsblad* a maintenant la maladresse, car cela l'enferme encore davantage, de vouloir faire passer pour de la discrétion, c'est que ce journal s'est rappelé, qu'en gravure, les épreuves avant la lettre étaient toujours celles qu'on estime le plus. Le *Handelsblad* a craint, de trouver moins facilement un acheteur pour son brillant portrait, en imprimant au bas le nom de celui qu'il représente.

Faits Divers.

Trois nouvelles élections de membres du parlement viennent d'avoir lieu en Angleterre, et toutes trois ont été favorables au parti conservateur. La ligue contre la loi des céréales n'est parvenue à faire accepter aucun de ses candidats. Il est vrai que c'étaient des districts agricoles qui étaient appelés à combler les vides faits dans le parlement.

Nous avons dit qu'on se préoccupait du bill que sir Robert Peel avait annoncé relativement à la banque d'Angleterre. On croit, dit le *Sun*, que le premier ministre veut établir une banque d'émission, croyant par là remédier à tous les maux de la situation actuelle du système monétaire. Aussi, en Angleterre,

Collection du Journal de La Haye. — 27 avril 1844.

UN HOMME SÉRIEUR. (1)

II.
Les deux jeunes gens demeurèrent un instant immobiles en face l'un de l'autre.
— Est-ce que vous ne me reconnaissez pas? demanda d'un air de persiflage le fils du député; je me nomme Chevassu.
— Je vous reconnais fort bien, mon cher Prosper, répondit Moréal en cherchant à cacher sa mauvaise humeur sous un sourire amical; mais je m'attendais à peu à vous trouver ici, qu'au premier abord... la surprise... et puis, vous portez de longues moustaches, et cela vous change la figure.
— Longues moustaches, reprit l'étudiant, qui se caressa machinalement la lèvre supérieure; quand à votre surprise, permettez-moi de douter qu'elle soit aussi vive qu'il vous plaît de le dire.
— Elle est cependant assez naturelle; vous avouerez que pour se rencontrer ainsi, à six heures du matin, il faut un hasard...
— Vous croyez au hasard!... J'y crois fort peu, moi.
— Vous parlez en homme religieux; mettez la Providence au lieu du hasard.
— Si vous permettez, nous mettrons le dieu Cupidon; ce sera moins édifiant, mais plus clair.
— Chevassu, vous serez donc toujours le même? dit Moréal, qui ne put s'empêcher de sourire.
— J'espère bien, parbleu! Je perdrais trop à changer. Mais il faut que je parte, car le mariage, et nous ne pouvons guère dialoguer au milieu de la foule des amoureux de Molière.
(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

— Voulez-vous venir chez moi?
— Non pas. De notre conversation doit résulter la paix ou la guerre, et justement-là il convient que nous restions sur un terrain neutre. Voilà un estaminet borgne qui vient de s'ouvrir. Qu'en dites-vous?
— Cet autre immonde?
— Vous êtes ravissant! Vous sortez de votre lit; peut-être avez-vous royale-ment soupé; vous avez un bon manteau; vous venez, à ce que je vois, de fumer d'excellents cigares; permis à vous de désigner le gîte hospitalier dont je vous parle; mais moi, qui suis à jeun depuis vingt-quatre heures, et à demi mort de froid, moi qui ai passé une nuit blanche sans même avoir la consolation d'aspirer la moindre bouffée de tabac, car mon aimable sœur est à cet égard d'une intolérance féroce, je vous déclare que, pour prévenir la congélation complète de mon individu, il est indispensable que je m'arrête ici sur-le-champ pour m'y réchauffer, en fumant un cigare ou deux.
— Entrons donc! dit Moréal avec résignation.
Et il ordonna au cocher de cabriolet de l'attendre.
Les deux jeunes gens se dirigèrent vers l'estaminet; au moment où ils allaient y entrer, un fort beau chien accourut vers eux, et se précipita sur Prosper avec tant d'élan, qu'on peut dire à la lettre qu'il lui sauta au cou; c'était le fidèle Justinien, qui, ne pouvant supporter l'absence de son maître, s'était évadé du faïence en franchissant la portière. Par un premier mouvement de colère, l'étudiant tira de sa poche le fouet dont il s'était si libéralement servi un instant auparavant; mais, à la vue du pauvre animal qui s'aplatit sur le pavé et changea ses cris de joie en un gémissement craintif, il se sentit désarmé.
— Passe pour cette fois, dit-il en lui tirant légèrement les oreilles; commutation de peine dont l'épave fut si touché, qu'il recommença ses tentatives d'accolade.— Que dites-vous de son nez? reprit Prosper, qui jeta un regard de triomphe à son compagnon: la voiture était peut-être à deux mille pas d'ici quand il l'a quittée, et, pour me retrouver, il a dû traverser plusieurs rues.
— Je sais que votre chien est merveilleux, répondit Moréal en caressant, peut-être politiquement, l'intelligent animal, tandis que Prosper ouvrait la porte de l'estaminet.
L'étudiant demanda un demi-bol de vin chaud, s'assit à une table près du

poêle, et se mit à allumer son cigare avec l'appétit d'un fumeur pressé de rattraper le temps perdu.
— Il est certain que notre salle de conférence n'a rien de fort majestueux, dit-il alors en promenant son regard dans le modeste établissement où il ne se trouvait, en fait de consommateurs, que trois ou quatre conducteurs de malles-postes, habitués périodiques de l'endroit; mais on peut discuter les intérêts les plus graves dans le plus humble logis. Napoléon et Alexandre n'ont-ils pas signé le traité de Tilsitt sur un vulgaire bateau?
— Le rapprochement peut paraître ambitieux, mais pour moi il est de bon augure, répondit Moréal, qui s'assit en face de son compagnon; j'ai vu l'exemple des deux empereurs, c'est la paix que nous allons signer, une paix plus durable que la leur.
— Etablissements d'abord le point litigieux, reprit Prosper, et surtout jouez cartes sur table, c'est le meilleur moyen de s'entendre; les discussions diplomatiques ne sont bonnes qu'à embrouiller les discussions. Vous aimez ma sœur?
— Oui, dit Moréal d'un ton grave.
— Vous l'aimez beaucoup?
— De toute mon âme.
— Fort bien. Votre passion, puisqu'il est décidé que c'est une passion, est honnête et sérieuse, digne enfin d'un galant homme. Vous désirez épouser ma sœur?
— C'est mon vœu le plus ardent.
— A merveille. Depuis un an qu'Henriette va dans le monde, on vous a vu sans cesse sur ses pas, au bal, aux promenades, à l'église, partout. Pour vous rapprocher d'elle, vous avez encouru l'anathème des douairières de votre parti, et Dieu sait qu'aucune ville n'en possède une plus belle collection. Vous, douairière, l'étymologie sante aux yeux. Vous qui appartenez par votre famille, à l'opinion légitimiste, vous vous êtes fait présenter chez le préfet, chez le général, chez le maire, chez toutes les autorités, en un mot; et cette agiotage dont le faubourg Saint-Germain de Douai ne parle qu'avec une vertueuse indignation, quelle en a été l'unique cause, si ce n'est l'être charmant dont j'ai le plaisir d'être le frère? Est-ce vrai?
— Parfaitement vrai.
— Depuis un an donc, votre conduite rappelle tellement les paladins et les

Et comme en France les banques se préparent-elles pour cette mesure. Il leur faut de grosses sommes considérables en caisse.

Le vice-amiral John Brenton, l'un des officiers-généraux les plus distingués de la marine anglaise, est mort dimanche à Southampton, dans la 74^e année de son âge.

On écrit de Copenhague (Danemark), le 3 avril : Les conservateurs de la bibliothèque royale de Copenhague viennent de terminer un immense travail qui a duré onze années et demi, c'est le catalogue de tous les imprimés de cet établissement, qui forment en ce moment 463,322 volumes, non compris les brochures et les feuilles volantes. Ce catalogue manuscrit, qui se compose de 174 volumes grand in-folio, vient d'être présenté au roi. Il en sera publié, aux frais du gouvernement, un extrait contenant les titres des ouvrages les plus rares et les plus précieux, accompagnés, toutes les fois qu'il y aura lieu, de notes historiques sur l'exemplaire qu'en possède la bibliothèque royale. Le nombre des manuscrits de cette bibliothèque est d'environ 22,000, dont seulement 4 à 5,000 sont catalogués.

Voici quels sont les émolumens de quelques-uns des ministres et autres grands fonctionnaires de l'état dans la Grande-Bretagne; premier lord de la trésorerie (premier ministre), 6,000 liv. (150,000 fr.); secrétaires d'état, de l'intérieur, des affaires étrangères, des colonies, chancelier de l'échiquier (ministre des finances), chacun 5,000 liv. (125,000 fr.); premier lord de l'amirauté (ministre de la marine), 4,500 liv. (112,000 fr.); secrétaire de la guerre, 2,580 liv. (64,500 fr.); président du bureau de contrôle, 3,500 liv. (87,500 fr.); président du bureau de commerce, 2,000 liv. (50,000 fr.); lord lieutenant d'Irlande, 20,000 liv. (500,000 fr.); secrétaire d'état pour l'Irlande, 5,500 liv. (137,500 fr.); commandant en chef de l'armée, 3,460 liv. (86,500 fr.); directeur-général de l'artillerie, 3,500 liv. (87,500 fr.); lord grand-chancelier, 14,000 liv. (350,000 fr.); lord chancelier d'Irlande, 8,000 liv. (200,000 fr.); premier vice-chancelier d'Angleterre, 6,000 liv. (150,000 fr.); les autres vice-chanceliers, 5,000 liv. (125,000 fr.); lord grand-juge de la cour du banc de la reine, 8,000 liv. (200,000 fr.); les autres juges de cette cour, 5,000 liv. (125,000 fr.); lord grand-juge de la cour des plaids communs, 8,000 liv. (200,000 fr.); les autres juges de cette cour, 5,000 liv. (125,000 fr.); lord premier baron de l'échiquier, 8,000 liv. (200,000 fr.); les autres barons, 5,500 liv. (137,500 fr.); l'attorney-general, 5,500 liv. (137,500 fr.).

M. Berton est mort à Paris lundi, à neuf heures du soir. Le célèbre auteur d'Alceste, du Daire, de Montano et Stephanie avait contribué avec Lesueur, Cherubini et Méhul à fonder l'opéra français. M. Berton était âgé de quatre-vingts ans. Il laisse une veuve sans fortune et deux petits-fils, acteurs de talent.

Les seigles, dans les environs de Paris, commencent à mûrir. Les petits pois sont en fleurs dans les bonnes localités. Les fèves sont sur tous les marchés en grande abondance, déjà les légumes deviennent communes. Enfin il y a chez les grands marchands de comestibles des artichauts, des cerises, des poires et des pêches nouvelles. Tout annonce que l'année sera riche en fruits et très-précoce.

On lit dans un journal de Paris. Nous ne savons jusqu'à quel point sont fondés les bruits qui courent sur Mlle Rachel, et d'après lesquels la célèbre tragédienne serait décidée, pour raison de santé, sinon à se retirer tout à fait de la scène, du moins à s'en éloigner momentanément. Mais ce que nous avons de source certaine, c'est que Mlle Rachel vient d'acheter une charmante villa tout près de Saint-Germain, à Marly-le-Roi, dans un des sites les plus pittoresques des environs de Paris.

Le terme assez prochain fixé pour l'ouverture du nouveau théâtre qui s'achève au boulevard extérieur du Nord à Bruxelles, préoccupé depuis un certain temps cette portion du public qui s'enquiert volontiers de ce qu'on fait pour ses plaisirs. On sait déjà qu'il n'y aura point de lustre. La lumière descendra de la coupole par des verres mats transparents disposés sur toute l'étendue de la voûte sphérique et peints.

Le complément d'éclairage sera produit par des girandoles au gaz, nouveau système de bec, placées aux premières et aux secondes loges. La profondeur des loges de face du premier et deuxième rang leur fait donner la dénomination de loges à salons, susceptibles de décoration intérieure; dans le genre de celles qu'on voit à l'Opéra-Comique de Paris. Il n'y aura de

petit mot à dire. Moréal sortit de nouveau. — Je ne conteste pas, dit-il, le mérite de ces divers expédients; mais il me semble que, pour être tenté d'y avoir recours, il faut être non-seulement un homme riche, mais un homme de bien.

— Et vous ne l'êtes pas? — Pas le moins du monde.

Prosper Chevassu vida son verre comme si ce propos et l'assurance avec laquelle il avait été prononcé lui eussent paru difficiles à digérer.

— L'espérance est une belle chose, dit-il en haussant les épaules, mais il ne faut pas qu'elle aille jusqu'à l'illusion. Je vois à regret que vous vous bercez de chimères qui ne se réaliseront jamais. Mon père est un homme sérieux; il réfléchit minutieusement avant de se décider, et, quand il a pris une détermination, il n'en change plus; il a déclaré que vous ne seriez pas son gendre, c'est comme si les trois pouvoirs de l'état avaient prononcé.

— Les lois même sont sujettes à révision, répliqua Moréal sans paraître ébranlé; votre père a des préventions contre moi, mais supposons que je parviens à les vaincre.

— Vous n'y parviendrez pas.

— J'y parviendrai si vous voulez me promettre non pas de m'être favorable, mais seulement de rester neutre.

— Et voilà ce que je ne vous promettrai pas, répartit brusquement le jeune étudiant; en vous demandant de la franchise, je me suis engagé moi-même à en avoir. J'ai fait peu d'influence sur l'esprit de mon père, mais en matière de moins encoûre, je dois vous déclarer que je ne négligerai rien pour le maintenir dans sa résolution.

— Nous voici arrivés au véritable point de la discussion, du moins en ce qui vous concerne. Vous ne voulez pas que je devienne votre beau-frère? — Ce serait pour moi beaucoup d'honneur, mais...

— Vous ne vous souciez pas de cet honneur? — Puisque vous l'avez dit, je ne vous démentirai point.

— N'ayant rien fait point, moi-même, j'en ignore la cause; vous plairait-il de me l'expliquer? — Pourquoi pas? dit l'étudiant, qui aspira d'un coup cinq ou six bouffées et posa son cigare sur la table comme si l'entretien fût devenu trop sérieux pour lui permettre de fumer plus longtemps. Mon antipathie, pour employer votre expression, n'a pas une cause, elle en a plusieurs: primo, quand on chassé avec vous, ce qui m'est arrivé plusieurs fois, vous tuez tout le gibier.

— Je vous jure, si nous devenons beaux-frères, de ne jamais tirer une pierre

avant que vous l'avez manquée.

— Entends-tu, Justinien, comme on se moque de ton maître? continue à per en carressant le long museau que l'épave levait vers lui d'un air intelligent. Secondo, toutes les fois que nous chantons ensemble, vous avez de votre la de poitrine pour élever mon modesto bariton.

— Si cela peut vous plaire, dorénavant nous changerons de partie et chanterai la basse.

— Ce qui veut dire que vous me jugez incapable de chanter la ténor; passons à des considérations moins frivoles. Vous appartenez à l'ancien régime, et nous sommes du nouveau; n'êtes-vous pas comte ou marquis? — Vicomte seulement, dit Moréal en riant; vous remarquerez d'ailleurs que je ne porte pas mon titre, ne me trouvant pas assez riche pour y faire honneur.

— Mais pensez-vous que votre future femme ne voudra pas jouer à la comtesse? Henriette, pas plus que les autres, serait exempte de ce ridicule.

— Qu'est-ce que cela peut vous faire? — A moi personnellement, rien; je suis au-dessus de pareilles nigauderies. Mais, quand je serai marié à mon tour, Mme Prosper Chevassu, j'en suis sûr, s'accommodera mieux pour belle-sœur d'une bourgeoise comme elle-même d'une femme tirée. Et puis, sur cette matière, mes idées sont bien arrêtées. Les Gaulois avec les Gaulois, les Francs avec les Francs.

— Mon cher Prosper, il n'y a plus aujourd'hui ni Gaulois ni Francs, il y a des Français.

— Ce que vous dites là ne figurerait pas trop mal dans un couplet de vaudeville, mais je persiste dans mon opinion. En fait d'alliance, il faut éviter les disparates.

— Votre tante n'a-t-elle pas épousé M. de Pontailly? — Aussi, depuis qu'elle est marquée, nous traite-t-elle en vaillant homme; père et moi; voilà précisément l'impertinence dont je redoute la contagion pour Henriette.

— Votre sœur a trop de noblesse dans le cœur, et c'est l'offenser, à penser de la sorte.

— Oh! j'ai saisi qu'en parlant d'elle comme d'une simple mortelle, j'ai posé à encourir votre indignation; mais que voulez-vous? Voilà du français pas tout-à-fait l'œil de l'amant.

— Pourquoi ne pas me dire toute de suite la vérité? reprit le vicomte un instant de silence. Pourquoi ne pas m'avouer que vous avez envie de rier votre cœur à M. André Dormier?

— Et pourquoi n'en conviendrait-il pas? dit l'étudiant d'un ton sec, désire que ma sœur épouse Dormier. Toute est aussi l'intention de mon

peinture sur tous les panneaux qu'un fond blanc relevé par des ornemens de cuivre doré en relief. Il y a un amphithéâtre aux baignoires avec places numérotées. Il n'y a point de parquet, proprement dit; mais bien 100 stalles en avant du parterre et toutes les places sensiblement échelonnées en gradins.

Le parterre est exclusivement réservé aux hommes, à l'instar de Paris. Une amélioration notable est un vaste amphithéâtre des troisièmes qui, n'étant pas plus ou moins gêné par le lustre, puisqu'il n'y en a pas, se trouve être une excellente place qui n'existe point ailleurs; il en est de même de l'amphithéâtre des quatrièmes ou paradis, d'où l'on découvre la scène depuis le tron du souffleur jusqu'au fond. Ces deux amphithéâtres peuvent contenir chacun 300 personnes.

La salle est aérée au moyen de tuyaux qui prennent l'air du dehors et d'un ventilateur mù par la machine à vapeur.

En hiver la salle sera chauffée par un nouveau système faisant circuler l'eau bouillante dans les tuyaux distribués à tous les étages.

La salle de bals et concerts sera la plus grande qui existe à Bruxelles, un plancher de plain-pied réunissant le foyer du public, l'intérieur de la salle et le théâtre; longueur totale de 215 pieds, presque le double de celle du théâtre de la Monnaie. Le plancher du parterre monte à vis et d'une seule pièce, ainsi que celui du théâtre, de sorte que le tout offrira une superficie régulièrement plane, au lieu de cette pente incommode qui fatigue les valseurs et galoppans et donne lieu à des accidents de chutes plus ou moins fâcheuses.

Le foyer du public ne sera point une buvette. Des salons sont ménagés sur le côté pour y établir les buffets de rafraichissemens. Une vaste terrasse de trois mètres de profondeur, entourée d'une balustrade en pierre bleue et donnant vue sur le boulevard, occupera toute la façade du bâtiment, au-dessus du péristyle.

Nous venons de parcourir la partie de l'édifice appartenant au public; passons maintenant à ce qui concerne la scène.

Rien ne se fait sur le théâtre ni dans les dessous d'après les systèmes connus jusqu'à ce jour. Le fond de la scène représente une partie de panorama éclairé par-devant et non par derrière comme l'a dit un journal; on ne voit plus de ces longues bandes de toiles communément appelées frises chargées de nous montrer un ciel, mouvant à chaque secousse des machines; plus de toile de fond représentant des édifices qui tremblent au moindre contact d'employés circulant derrière.

Toutes les décorations d'intérieur ont une plantation plus ou moins irrégulière selon les besoins de la scène. Toutes montent du dessous par le simple mécanisme de la machine à vapeur, de la force de 4 chevaux et remplaçant le travail de 28 hommes. On pourrait au besoin ne point faire d'entr'acte tant le mouvement ascendant et descendant s'opère régulièrement. Les décorations d'intérieurs sont fermées et avec plafond, et montent également de dessous tout armées et équipées.

Le système d'éclairage est également en progrès. Le jeu de l'herse n'étant plus gêné par la machination de dessous, toute la lumière vient d'en haut et le tout est combiné de façon que les dégradations de jour peuvent s'obtenir insensiblement et prendre toutes les nuances selon les effets de soleil levant ou couchant, de clair de lune ou d'incendie.

L'orchestre peut contenir de 30 à 40 musiciens, emplacement plus que suffisant pour le genre de spectacle qui se jouera à ce théâtre.

Guides. M. L. Gallait peintre belge a exposé au salon du Louvre deux tableaux. Il a mis en présence deux femmes dans deux cadres différents, avec ses deux titres: — Bonheur, — Malheur. — Ce sont deux très-jolis tableaux malgré leurs défauts.

La première jeune femme jolie, riche, — avec un bel enfant rose et vivace. — Elle est dans un jardin; le ciel est bleu; — l'air (si il y en avait dans le tableau) serait embaumé, si les affreuses fleurs que le peintre y a placées pouvaient sentir autre chose que l'huile.

Heureuse mère, — comme elle prodigne à son enfant bien aimé — les plus riches étoffes; — comme elle lui fait une heureuse vie dans le présent; — comme elle lui voit dans l'avenir une heureuse vie sur une route toute tracée.

L'autre est une pauvre femme, — belle, mais pâle et misérablement vêtue. — Elle tient dans ses bras, — et porte à une chapelle pour prier pour lui, un pauvre petit enfant mourant de froid et de faim, qui lui demande à manger et auquel elle n'en peut donner.

— Pourquoi mettez-vous ces deux mères si près l'une de l'autre et les séparez-vous cependant, — M. Gallait?... N'avez-vous pas songé qu'il manque quelque chose au bonheur de la mère? — C'est de secourir la seconde.

— Une société horticole s'est formée en Angleterre, les membres de cette société ont remarqué que l'esprit de l'homme est trop étroit pour contenir une admiration suffisante des œuvres de Dieu; — ils ont observé que beaucoup d'hommes ont eu l'instinct de cette vérité, — que les horticulteurs ne lui ont aucun cas des insectes, que les entomologistes se plaisent à ignorer qu'il y a des fleurs.

Qu'entre les horticulteurs, les uns n'aiment que les tulipes, qu'entre les amateurs de tulipes, il y en a qui n'aiment que les tulipes — à fond blanc, — et qui, dans les tulipes à fond blanc n'estiment que celles qui ont l'honneur de faire partie de la propre collection. De cette façon, en consacrant toute sa vie à toutes ses facultés à l'étude et à l'admiration d'une seule variété, d'une seule fleur, on arrive à suffire à cette admiration.

Cette société a songé à appliquer cette division aux légumes; elle s'est dévouée aux concombres, et s'est intitulée société des concombres, — en émettant le vœu que de nouvelles sociétés consacraient à d'autres légumes.

— Pourquoi m'est-il donc si difficile de m'enfermer dans une chambre, de m'asseoir, d'écrire? Pourquoi mes jours se passent-elles malgré moi, à épier les premières feuilles qui déchirent les bourgeons des arbres, à m'enivrer de l'odeur des premières violettes et de la giroflée des murailles? à écouter les premières abeilles qui bourdonnent autour des premières fleurs? J'ai beau chercher à m'irriter contre les abus et les inévitables; je ne me trouve d'intérêt à rien, si mes glycines de Chine auront autant de grappes bleues que l'année dernière.

Et il s'épanouit, à cette saison dans le cœur, je ne sais que de fleurs tristes et charmantes, — semblables au chèvrefeuille qui croît sur les tombeaux, et dont le parfum semble être le parfum de ceux qu'on a aimés.

Les arbres, les fleurs, l'herbe, — retrouvent leur jeune éclat, leurs parfums, ceux qui sont plus vieux, sont plus beaux, plus grands, plus chargés de fleurs.

Les oiseaux retrouvent, chaque printemps, — les mêmes plaisirs, les mêmes asiles, le même amour.

L'homme seul meurt un peu chaque année.

Lors de l'enterrement du maréchal Drouet d'Érouville, avait placé des canons sur la grande place des Invalides; que ces canons tirèrent. les vitres d'une maison qui faisait face furent toutes brisées; — le vin en pièce fut tourné, les bouteilles vidées et pleines se choquèrent et furent cassées. — Le propriétaire réclama près de l'intendant des Invalides, — l'envoya faire ses réclamations à la famille du défunt, laquelle l'envoya aux hommes d'affaires, lesquels l'envoyèrent au ministre de la guerre, lequel l'envoya au ministre de l'intérieur, lequel l'envoya au régiment d'artillerie dont les pièces avaient causé le dégât, lequel l'envoya promener.

Pièces relatives aux Affaires de Taïwan (Suite. — Voir notre n° d'hier.)

N° 23. — Le contre-amiral Dupetit-Thouars au commandant Tucker. Reins-Blanche, baie de Papete, 6 novembre 1842.

Monsieur le commandant, J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre de protestation en date de ce jour.

Je saisis cette occasion pour vous représenter que je suis informé que vous devez ce soir recevoir l'ex-reine Pomaré à bord de la frégate de S. M. britannique le Dublin; et la saluer sous les couleurs qu'elle avait adoptées conformément au droit des gens. Je vous déclare, monsieur le commandant, que l'Angleterre, ayant reconnu le traité de l'ex-reine Pomaré, n'a pas voulu élever ce que vous m'avez dit savoir par des interpellations faites aux consuls d'Angleterre. Je proteste contre une telle manifestation, si elle eût eu lieu, et je la regarderais comme une démonstration hostile contre la France.

» Agréés, etc. »

N° 24. — Le capitaine Tucker à l'amiral Dupetit-Thouars. A bord du Dublin, Papete, le 6 novembre 1842.

Monsieur, J'ai l'honneur de répondre à la lettre que vous m'avez adressée à bord de ce jour. Si S. M. l'ex-reine Pomaré demande une protection personnelle, je me conformerai dans ma conduite aux règles de l'honneur, qui sont les mêmes, j'en suis persuadé, pour ma souveraine, pour S. M. le roi des Français et pour toutes les autres nations civilisées.

» Puis je vous demande, monsieur, la même franchise que vous trouvez en moi dans toutes les occasions. Vous prétendez être informé que je dois recevoir ce soir l'ex-reine Pomaré à bord du vaisseau de S. M. B. le Dublin.

— Entends-tu, Justinien, comme on se moque de ton maître? continue à per en carressant le long museau que l'épave levait vers lui d'un air intelligent. Secondo, toutes les fois que nous chantons ensemble, vous avez de votre la de poitrine pour élever mon modesto bariton.

— Si cela peut vous plaire, dorénavant nous changerons de partie et chanterai la basse.

— Ce qui veut dire que vous me jugez incapable de chanter la ténor; passons à des considérations moins frivoles. Vous appartenez à l'ancien régime, et nous sommes du nouveau; n'êtes-vous pas comte ou marquis? — Vicomte seulement, dit Moréal en riant; vous remarquerez d'ailleurs que je ne porte pas mon titre, ne me trouvant pas assez riche pour y faire honneur.

— Mais pensez-vous que votre future femme ne voudra pas jouer à la comtesse? Henriette, pas plus que les autres, serait exempte de ce ridicule.

— Qu'est-ce que cela peut vous faire? — A moi personnellement, rien; je suis au-dessus de pareilles nigauderies. Mais, quand je serai marié à mon tour, Mme Prosper Chevassu, j'en suis sûr, s'accommodera mieux pour belle-sœur d'une bourgeoise comme elle-même d'une femme tirée. Et puis, sur cette matière, mes idées sont bien arrêtées. Les Gaulois avec les Gaulois, les Francs avec les Francs.

— Mon cher Prosper, il n'y a plus aujourd'hui ni Gaulois ni Francs, il y a des Français.

— Ce que vous dites là ne figurerait pas trop mal dans un couplet de vaudeville, mais je persiste dans mon opinion. En fait d'alliance, il faut éviter les disparates.

— Votre tante n'a-t-elle pas épousé M. de Pontailly? — Aussi, depuis qu'elle est marquée, nous traite-t-elle en vaillant homme; père et moi; voilà précisément l'impertinence dont je redoute la contagion pour Henriette.

— Votre sœur a trop de noblesse dans le cœur, et c'est l'offenser, à penser de la sorte.

— Oh! j'ai saisi qu'en parlant d'elle comme d'une simple mortelle, j'ai posé à encourir votre indignation; mais que voulez-vous? Voilà du français pas tout-à-fait l'œil de l'amant.

— Pourquoi ne pas me dire toute de suite la vérité? reprit le vicomte un instant de silence. Pourquoi ne pas m'avouer que vous avez envie de rier votre cœur à M. André Dormier?

— Et pourquoi n'en conviendrait-il pas? dit l'étudiant d'un ton sec, désire que ma sœur épouse Dormier. Toute est aussi l'intention de mon

troupeaux, qu'un étourdi de ma connaissance a eu l'audace de vous baptiser du nom de Lindor.

Moréal se tint tranquille.

— Je suis disposé, dit-il, à pardonner à cet étourdi des offenses plus graves que celle-ci.

— De son côté, il ne demande pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec vous; mais pour cela, il faut vous montrer raisonnable.

— Qu'entendez-vous par là? — L'arrivée du vin chaud interrompit un instant la conversation. L'étudiant rempli les deux verres et vida l'un d'un trait, tandis que son compagnon effleura l'autre des lèvres par complaisance.

— Je ne vous ai parlé jusqu'à présent que de la partie romanesque de votre affaire, reprit Prosper Chevassu, elle est la moins importante, et je ne m'en occuperai pas davantage. Un jeune homme aime une jeune fille; quoi de plus naturel? Il veut à plus de concevoir une grande passion pour sa sœur, vous en avez le droit, et il ne m'appartient pas d'y former opposition, si la chose n'avait rien de plus que quelque temps une tournure sérieuse. Il y a deux mois, vous avez fait des démarches près de mon père, qui, tout en s'en trouvant fort honoré, n'a pas cru devoir accueillir votre demande. Après un pareil refus, prétendez-vous le rôle d'amoureux de roman, c'est, selon moi, manquer aux égards que vous devez à ma famille, c'est placer ma sœur dans une position peu convenable, et que je ne puis tolérer.

Le jeune étudiant avala un second verre de vin chaud, et reporta son cigare à ses lèvres, montrant ainsi à son interlocuteur qu'il était disposé à lui céder la parole.

— Mon cher Prosper, dit Moréal, qui avait écouté jusqu'alors avec beaucoup d'attention, si je vous ai bien compris, le tort que vous me reprochez, c'est d'aimer aujourd'hui ce que j'aimais hier. Ma constance, voilà mon crime à vos yeux.

— Vous ne m'avez pas compris du tout, reprit avec vivacité le frère d'Henriette; aimez-vous encore de l'air que Roland, soyez plus constant qu'Amadis, c'est la seule manière de réussir. Ce qui me blesse dans votre amour, ce n'est pas son existence, c'est sa manifestation. On vous a refusé l'objet de votre mariage, et vous prétendez que vous devez être un amant malheureux, ou je ne m'y connais pas.

— Vous vous y connaissez, interrompit Moréal avec un demi-sourire, je suis en effet un amant malheureux.

— Eh bien! puisque telle est votre position sociale, agissez en conséquence. Nous savons comment on se comporte en pareil cas. Mourez de chagrin, entrez à la Trappe, jetez-vous à l'eau, brûlez-vous la cervelle, je n'aurai pas la plus

Je n'ai pas encore reçu de votre lettre, et je suis sûr que vous ne l'avez pas écrite. Je vous prie de m'en adresser une par le prochain courrier. Je suis votre dévoué serviteur, M. Tucker.

N° 25. — Le contre-amiral Dupetit-Thouars à M. Tucker, commandant la frégate de S. M. B. le Dublin.
Frégate la Reine-Blanche, Papeete, 7 novembre 1843.

Monsieur le commandant,
Je vais avoir l'honneur de répondre à votre lettre, en date d'hier, qui me a été remise qu'à la nuit.
Par votre deuxième paragraphe, je vois que vous avez donné à ma protestation une étendue qu'elle est bien loin d'avoir. Elle ne porte, en aucune manière, sur les droits d'hospitalité et d'asile qui, dans tous les temps, ont été en vigueur chez tous les peuples, et qui, aujourd'hui, parmi les nations civilisées, sont en grand honneur, particulièrement en France, où le dernier des rois de France a été chaque jour, ainsi que dans tous les pays étrangers où nos bâtiments de guerre vont porter nos couleurs nationales, c'est de notoriété publique. Mais je ne crois pas que du droit d'hospitalité ou d'asile doivent nécessairement résulter celui de rendre des honneurs qui pouvaient être dus antérieurement aux personnes ainsi protégées. Il me semble qu'une démonstration de cette nature serait une véritable intervention, et c'est contre la possibilité d'un fait semblable que j'ai cru devoir protester, pour éviter, autant qu'il dépendrait de moi, la perpétuation d'actes qui pourraient jeter quelques difficultés dans les relations de mutuelle bienveillance qui existent entre nos deux gouvernements. Telle est, Monsieur le commandant, la véritable signification de mon projet, et j'ai cru devoir vous en donner cette franche définition.

Dans le troisième paragraphe de votre lettre vous me demandez d'avoir recours pour vous la même franchise que vous vous proposez de conserver à moi dans nos relations ultérieures. Je me félicite, Monsieur le commandant, de vous voir vous placer sur ce terrain. Cette réponse est une preuve des sentiments que je vous attribuais. Vous me trouverez toujours dans cette attitude de conduite. Toute ma vie, qui s'est écoulée en service actif et pour ainsi dire en place publique, en fait foi. Je n'ai jamais donné un avis tout bas que je pense pas répété tout haut.

Je n'accède point au désir que vous m'exprimez, à la fin du même paragraphe, de vous mettre en présence des personnes de qui j'ai reçu les informations qu'on m'a envoyées. D'abord parce que je pense que cette manière de procéder serait peu convenable envers vous dans le rang que vous occupez, ensuite parce que la prudence et la réserve que je dois garder m'en font une obligation. Je dois d'ailleurs vous dire qu'il me serait difficile de citer un nom plutôt qu'un autre; j'ai reçu cette information de plusieurs personnes, soit par écrit, soit verbalement; mes officiers l'ont également répété sur terre, où, à ce qu'il paraît, elle s'était également répandue.

Je saisis cette occasion pour vous annoncer que, sous peu de jours, je mettrai à la voile pour Valparaiso, et que je prendrai toutes les dépêches que vous m'adresserez, etc.

N° 26. — Le capitaine Tucker à l'amiral Dupetit-Thouars.
A bord du Dublin, Papeete, 7 novembre 1843.

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée à la date de ce jour.
Dans votre lettre du 6 courant, vous déclarez avoir appris que j'avais le projet de saluer l'ex-reine Pomaré, dans le cas où elle visiterait le vaisseau de S. M. B. le Dublin, et vous m'accusiez de l'intention de commettre un acte que vous regarderiez comme une démonstration hostile envers la France.

Je regrette, monsieur, que vous ayez porté une si grave accusation sans me mettre en présence de la personne qui doit répondre de l'information que vous a donnée soit par écrit, soit de vive voix.

J'ai pris sur moi une grande responsabilité en vous offrant d'aller me justifier à bord de votre bâtiment, mais je l'ai fait, Monsieur (en l'absence de mon amiral), par respect pour votre pavillon et plein de confiance en votre honneur, dans l'intention de me voir face à face avec mon accusateur.

Pour vous prouver que j'entends ne pas m'écarter de la franchise avec vous, je vous prie de vouloir bien me faire connaître que vous n'avez rien dit de ce que j'ai dit, dans plusieurs conversations qui ont précédé l'occupation de ces îles par les Français; j'ai déclaré que j'avais précisé une intention opposée, dans le cas où l'ex-reine chercherait un asile à bord d'un vaisseau de S. M. B. que je commande.

Je saisis aujourd'hui l'occasion d'aller vous remercier en personne de l'honneur que vous m'offrez de porter mes dépêches à Valparaiso.

N° 27. — Le capitaine Tucker au contre-amiral Dupetit-Thouars.
A bord du Dublin, Papeete, le 7 novembre 1843.

Monsieur,
Il y a plusieurs terrains dans l'île de Taïti que S. M. l'ex-reine Pomaré a cédés à S. M. B. la reine Victoria, pour le service des bâtiments de S. M. B. qui se trouveraient à ces lieux. Ces terrains sont: un hôpital, sur la pointe Nutere; une boucherie, près de l'abbaye; un magasin, situé sur un terrain appelé Patavai, et un jardin, près du palais de l'ex-reine, tous endroits qui ont été indiqués par ordre de l'ex-reine, et mis à la disposition du consul de S. M. B. et de l'officier commandant à cette époque les forces navales de S. M. B. Je désire être informé si je puis me considérer comme l'officier commandant les forces navales de S. M. B. pour le service de S. M. B.

N° 28. — A M. Tucker, commandant le Dublin.
Frégate la Reine-Blanche, Papeete, le 7 novembre 1843.

Monsieur le commandant,
Je viens de recevoir votre lettre timbrée n° 1, en date d'aujourd'hui, et je m'empresse d'y répondre.

Les portions de terrain que vous m'indiquez avoir été données à des officiers de S. M. B. pour l'usage de sa marine royale, par conséquent pour être employés à un service public, me paraissent dans le même cas que le poste de

signaux dont vous m'avez déjà demandé la remise. Ces donations me semblent devoir être nulles, puisqu'elles ont été faites depuis la signature du traité conclu le 9 septembre 1842, par conséquent à une époque où l'ex-reine Pomaré ne jouissait plus de ses droits politiques extérieurs, puisqu'elle avait cédé la souveraineté extérieure de ses états à S. M. Louis-Philippe Ier. Cette réclamation, comme celle du poste de signaux, soulève une question de droit que je viens de résoudre conformément au droit des gens; et ici, comme dans ma réponse relative au poste de signaux, je ne puis m'empêcher de faire ce rapprochement, c'est que vous n'avez pas plus de droits réels à fonder de tels établissements dans les îles de la Société que nous n'en pouvons avoir à en créer de semblables dans les îles Ioniennes, nous eût-on donné légitimement les terrains nécessaires à leur fondation. Je ne puis que protester contre toute occupation de cette nature faite par les officiers de S. M. B.

Je transmettrai votre nouvelle requête à mon gouvernement, qui s'empressera, je n'en doute pas, de la résoudre dans le sens le plus juste, et j'espère aussi le plus satisfaisant pour le maintien de nos relations internationales.

J'envoie également, pour connaissance, copie de votre lettre à M. le gouverneur des possessions françaises dans l'Océanie.

N° 29. — Le contre-amiral Dupetit-Thouars au commandant Tucker.
Reine-Blanche, baie de Papeete, le 8 novembre 1843.

Monsieur le commandant,
J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 7, timbrée n° 2 de ce jour.
Je vous remercie des détails qu'elle contient; ils ont pour base les sentiments les plus honorables, et je n'attendais pas moins de votre loyauté.

Je me félicite de vous avoir vu accomplir le projet que vous aviez de venir me voir; je me propose aussi d'aller prendre congé de vous en personne.

Je joins ici deux journaux qui viennent de me parvenir de Mazatan; ils renferment quelques détails sur nos nouvelles possessions de la Polynésie.

N° 30. — M. le consul Pitchard au comte d'Aberdeen. (Extrait.)
Sydney Newsouth-Wales, 8 décembre 1843.

J'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie qu'hier, à mon arrivée ici, je reçus la nouvelle que les Français avaient pris possession de trois îles aux Marquises, et de Taïti et d'Emes, aux îles de la Société.

Je compte mettre à la voile pour Taïti dans peu de jours, et, à mon arrivée, j'enverrai à Votre Seigneurie un rapport sur l'état dans lequel j'aurai trouvé les choses.

N° 31. — M. Addington à sir John Barrow. (Extrait.)
Foreign-Office, le 11 juillet 1843.

En présence de la marche qu'a imprimée aux affaires, dans l'Océan-Pacifique, la prise de protectorat des îles de la Société par les Français, il paraît extrêmement désirable à lord Aberdeen d'envoyer, sans perte de temps, au commandant des forces navales de S. M. dans l'Océan-Pacifique, des instructions destinées à lui expliquer les vues et les intentions actuelles que ce nouvel état de choses a suggérées au gouvernement de S. M. et qui devront lui servir de règle de conduite.

Le gouvernement de S. M., bien qu'il n'ait pas reconnu à la France le droit de prendre et d'exercer un protectorat sur les îles de la Société, n'a cependant pas l'intention de mettre ce droit en question.

Il paraît certain, d'après différents rapports reçus par le gouvernement de S. M., relativement aux négociations qui ont eu pour résultat l'abandon, par la reine de Taïti, d'une portion de son autorité, que cette cession a été obtenue en partie par l'intrigue, en partie par l'intimidation. Mais néanmoins, quel que soit le sentiment auquel la reine Pomaré ait obéi, l'abandon de sa part a été volontaire et accompagné de toutes les formes. Il semble donc au gouvernement de S. M. qu'indépendamment d'autres considérations, il n'y a aucun motif suffisant, à raison du défaut de formalité, pour nier la validité de cette cession, quelque favorablement que le gouvernement de S. M. puisse être et soit réellement disposé en faveur de la reine Pomaré, et quelque grand que soit son regret de la voir réduite à la sujétion par une puissance étrangère.

En conséquence, dans les communications qui ont eu lieu entre les gouvernements anglais et français, relativement aux îles de la Société, depuis que la prise partielle de souveraineté sur ces îles par les Français a été connue, le gouvernement de S. M. n'a élevé aucune réclamation. Il s'est borné à insister pour faire respecter les sujets anglais dans ces îles, et pour obtenir du gouvernement français l'assurance positive que les Français ne feraient aucun acte contraire aux missionnaires protestants et catholiques romains, qui s'y trouvaient établis.

En conséquence, le gouvernement de S. M. désire que les commandants des forces navales de S. M. qui visiteront les îles de la Société ne fassent aucune difficulté de saluer le pavillon introduit par l'amiral français. Il désire également qu'on ne conteste en aucune manière le droit des Français d'exercer l'autorité dans ces îles, ou d'en concourir à la souveraineté.

Le consul de S. M. à Taïti recevra l'ordre d'observer de près la conduite des autorités françaises, relativement aux missionnaires protestants et à la liberté du culte religieux dont jouissent les sujets anglais dans les îles de la Société. Dans le cas où le gouvernement français viendrait à s'écarter de la ligne de conduite qu'il a prise l'engagement solennel de suivre à cet égard envers les sujets anglais, le consul devra en informer le gouvernement de S. M.

Dans l'état actuel des choses, lord Aberdeen regarde comme indispensable que les bâtiments de guerre de S. M. fassent désormais de plus fréquentes visites aux îles de la Société. Ils y viendront ainsi éveillés, dans les chefs de file dans les naturels de ces contrées, le sentiment de respect qu'ils ont toujours été disposés à accorder au pavillon anglais, et ils maintiendront, par des relations constantes et personnelles, l'influence que le nom et le caractère anglais ont acquise dans cette partie du monde.

N° 32. — Lord Aberdeen à lord Cowley. (Extrait.)
Foreign-Office, le 25 août 1843.

Le gouvernement de S. M. n'a pas l'intention de s'opposer, en aucune manière, au nouvel état de choses établi dans les îles de la Société, et il a déjà prévenu l'amiral de son désir d'accorder, sans difficulté, le salut au pa-

vilion substitué par l'amiral français à l'ancien pavillon de Taïti.

Cependant, eu égard aux relations anciennes et amicales qui subsistent entre Grande-Bretagne et les îles de la Société, depuis leur première découverte par un navigateur anglais, en regard aux bons offices que le gouvernement anglais a promis à ces peuples en différentes occasions, et en raison du fait même de la conversion et de la civilisation de ces îles par les missionnaires anglais, le gouvernement de S. M. se regarde comme entièrement autorisé à intercéder auprès du gouvernement français, afin d'assurer à la reine infortunée de ces îles toute la liberté compatible avec les restrictions qu'elle s'est imposées, et d'obtenir particulièrement pour elle protection contre le rigoureux traitement auquel elle a été soumise.

Il faut espérer qu'à l'avenir, le gouvernement français mettra un terme à de pareils excès; la nation française serait la dernière, nous en sommes persuadés, à exercer ou à tolérer une conduite insultante dans un cas semblable.

Quant aux missionnaires anglais des îles de la Société, l'assurance déjà donnée au gouvernement de S. M. par le gouvernement de France sur l'entière liberté dont les missionnaires jouiront dans l'exercice de leurs fonctions religieuses, est une garantie suffisante. Ces hommes estimables jouiront de la liberté qui leur est si solennellement promise.

Le gouvernement de S. M. se regarde comme engagé par toutes les considérations d'honneur national et de justice, à soutenir les missionnaires protestants des îles de la Société; et il ne saurait admettre que le changement récemment survenu dans ce pays, ait altéré ou affaibli en rien cette obligation.

Le gouvernement de S. M. conseillera sans cesse à ces hommes pieux et exemplaires de se soumettre paisiblement à l'ordre de choses établi, et d'exhorter la reine, ses chefs et ses sujets, à observer la même prudence dans leur conduite; mais le gouvernement de S. M. regardera toujours ces soutiens des doctrines protestantes, comme ayant droit à toute la protection que S. M. peut convenablement leur accorder.

Votre Excellence communiquera cette dépêche à M. Guizot.

EXTERIEUR.

MEXIQUE.

Les nouvelles du Mexique sont du 1^{er} février. Le président provisoire, le général Canalizo, dans un message adressé au congrès, révoque en doute et regarde comme indigne d'une nation civilisée tout projet de la part des Etats-Unis d'annexer le Texas à l'union fédérale. Ce serait, dans sa conviction, un cas de guerre, et le Mexique ne saurait, sans renoncer pour ainsi dire à sa nationalité, ne pas revendiquer ses droits de souveraineté sur le Texas, les armes à la main.

Néanmoins, disposé à éviter toute guerre possible entre les Etats-Unis et le Mexique, le président déclare que son gouvernement est entré dans des négociations qui pourront, sans demander aucun sacrifice à l'honneur national, mener à bonne fin, sans collision entre les deux peuples, une solution amiable de la question qui menace en ce moment de les diviser.

RUSSIE.

Des frontières de la Pologne, 13 avril. Un événement qui s'est passé il y a quelque temps dans notre voisinage, fait actuellement le tour des journaux étrangers. Mais les choses ne sont pas fidèlement rapportées. On raconte que six recrues qui avaient déserté ont été saisis dans leur fuite et condamnés par un conseil de guerre à 1500 coups de verges, et que les pavens de ces malheureux ont été forcés d'assister à l'exécution de ce châtiment. Tout cela est vrai, mais on ne dit pas quel crime ont commis ces déserteurs. Voici le fait : Un certain nombre de recrues, levés dans le cercle de Konin, étaient transportés à leur destination par des soldats russes. Ces miliciens couvraient le projet de s'évader. Une nuit ils étaient couchés dans un hangar avec leurs gardiens; quelques-uns d'entre eux ayant su se procurer des allumettes ou d'autres matières inflammables, mirent le feu au hangar pendant que leurs gardiens dormaient, dans l'espoir qu'ils pourraient s'évader au milieu du désordre général. Plusieurs soldats russes de l'escorte périrent dans les flammes. Les recrues furent rattrapées et condamnées au terrible châtiment indiqué plus haut, et comme on supposait que leurs parents avaient dû connaître ou même approuver ce projet criminel, ils furent assis à l'exécution qui eut lieu dans le cercle de Konin. Voilà le fait tel qu'il nous a été communiqué d'une source digne de foi.

ITALIE.

Les journaux ont depuis quelque temps rapporté une foule de nouvelles contradictoires relativement aux troubles des différentes légations. Une correspondance de Bologne en date du 12 avril dit que la plus grande tranquillité règne dans les légations de Bologne, Forlì, Ferrara et Ravenne. Le cardinal Massimo, légat de Ravenne a même quitté la résidence pour faire aux cardinaux voisins sa visite annuelle. De ce fait seul on peut déjà conclure qu'il n'y règne aucune inquiétude pour l'ordre public.

son mot, ce mariage est à peu près conclu, et voilà pourquoi il est de mon devoir de lever les obstacles qu'y apporte votre entêtement.

Il me semble que vous pourriez laisser ce soin à M. Dornier, répondit Moréal, qui articula d'une façon assez dédaigneuse le nom de son rival.

— Je suis sûr qu'il s'en chargera, très volontiers, répliqua Prosper, avec une modestie qui ne me convient pas de voir ma sœur jouer le rôle de l'himénée et de servir le prix du combat; jusqu'à ce qu'elle soit mariée, il n'appartient qu'à moi d'être son protecteur.

— Contre moi, mon cher Pouper? Vous n'y pensez pas! s'écria l'amant en tendant sa main au jeune légiste, qui après un instant d'hésitation, finit par l'accepter.

— Cette fête fort pathétique, reprit ce dernier au bout d'un instant; mais crève d'attendrissement, et concédons. Il y a quinze jours, après l'élection de mon père, et lorsqu'il fut convenu qu'Henriette nous accompagnerait à Paris, vous avez quitté Douai sournoisement afin de venir dresser ici vos batteries; évidemment, vous allez chercher à vous rapprocher de ma sœur en vous introduisant par force et de force dans toutes les maisons de notre connaissance où vous pourriez avoir accès. Le ferez-vous, oui ou non?

— Je le ferais certainement, autant que cela dépendra de moi.

— Prosper Chevassu se mordit les lèvres d'un air mécontent.

grand malheur, à mes yeux, d'être contraint de traiter en ennemi un brave garçon tel que vous, et pourtant je vous le déclare, pour certains motifs qu'il est inutile de vous expliquer, il me sera impossible de ne pas considérer comme une provocation directe votre présence chez Mme de Pontailly.

— Voulez-vous dire que, si vous me rencontrez chez votre tante, nous devrions nous aller couper la gorge?

— Ce serait une dure extrémité; mais, comme j'ai l'habitude de faire honneur à ma parole, il faudrait en venir là.

L'étudiant, qui jusqu'alors avait laissé passer plusieurs mouvements d'une vivacité presque puérile, prononça ces dernières paroles d'un air si sérieux, que Moréal fut frappé de ce changement et devint lui-même pensif.

— Avez-vous déjà été amoureux? dit le vicomte après un instant de silence.

Cette question adressée à un jeune homme encore mineur attira sur ses lèvres une moue dédaigneuse.

— Déjà! s'écria-t-il en ricanant; pour quel lycéen me prenez-vous? Si j'ai été amoureux? Dix fois, au moins.

— Je le remplacerai, interrompit avec véhémence Chevassu.

— Vous n'en ferez rien.

— Je le ferai, pardieu!

— Vous n'en ferez rien, et voici pourquoi...

Un incident péruil interrompit cette discussion orageuse. Le jeune homme attachement à son maître, Justinien goûtait fort peu les corrections plus ou moins motivées que celui-ci ne lui épargnait en aucune circonstance. Frappé cette fois contre toute justice, il avait eu recours à son refuge ordinaire, et trouvant la porte entr'ouverte, il avait profité de cette issue pour s'enfuir. En ce moment, l'étudiant s'aperçut de la disparition de son chien, qu'il chercha vainement sous toutes les tables et sous le billard de l'estaminet.

— Permettez, dit-il en interrompant Moréal; ce scélérat de Justinien vient encore de faire des siennes, et si je ne le rattrape pas on me le vaudra. Le temps de lui administrer cinquante coups de fouet, et je suis à vous.

Il alla dans la rue, regarda de tous côtés, appela, siffla, blasphéma, interrogea les passants, et finit par s'élançant à la poursuite d'un épagneul qui de loin ressemblait au déserteur.

Quoi qu'en disent les journaux, la masse des populations dans les légations est animée du meilleur esprit. Il n'y a que les individus qui n'ont rien à perdre dans un bouleversement de l'ordre de choses, qui nourrissent des idées de troubles. Ils paraissent être soutenus par des comités révolutionnaires résidant à Paris et à Londres et qui ont des ramifications à Corfou, à Malte et en Corse. Mais leurs efforts se briseront contre l'esprit d'ordre des populations et contre l'énergie du gouvernement. L'expérience, qui est le meilleur juge, a suffisamment démontré que ces entreprises coupables ne trouvent nul écho dans les villes.

Généralement on attribue le moindre événement à l'administration du Saint-Siège qu'on dit être mauvaise; le temps n'est pas encore si éloigné où nous avons vu en Allemagne faire les mêmes efforts pour soulever les peuples, aurait-il été raisonnable de conclure de cela que l'administration de toute l'Allemagne est mauvaise? Nous avons une opinion trop favorable du bon sens des populations pour partager un instant les craintes que l'on manifeste partout relativement à notre pays.

ESPAGNE.

On lit dans *el Castellano*, journal de Madrid : Il paraît que M. N... avait projeté, avec le ministre des finances, un contrat pour un emprunt de un milliard de réaux en titres 3 p. c. au prix de 40 p. c. avec 2 1/2 p. c. de commission. Le ministre voulait que ce capitaliste associât à sa maison quatre ou cinq maisons espagnoles recommandables ou quelques maisons de Paris et de Londres pour assurer et garantir la réalisation de l'emprunt, pensant que de tels noms exerceraient de l'influence sur le crédit de nos fonds. M... voulait que le contrat fût passé avec lui seul sans autre nom, sans autre garantie. Le refus du ministre amena, dit-on, une rupture décidée entre eux. On suppose qu'alors M... menaça d'opérer en baisse à la Bourse, et d'empêcher par ce moyen, et avec ces amis la réalisation de l'emprunt. Cela eut lieu, à ce qu'il paraît, le Samedi-Saint. Le fait est que le mardi de Pâques, premier jour de bourse, la personne dont nous parlons s'y présenta et vendit à la baisse, et ce jour-là ainsi que les deux jours suivants, elle parvint à faire tomber le 3 p. c. à 35 de 38 à 39 où il était arrivé. Dans l'acte du projet d'emprunt, on a déclaré que le soumissionnaire présentait des maisons d'une solvabilité connue qui se porteraient caution pour lui.

On prétendit que M... avait un contrat avec trois ou quatre maisons de Cadix, Malaga et Madrid, pour combattre la réalisation de l'emprunt en occasionnant une baisse de fonds en les discréditant. On ajouta que M... avait visité les autres ministres et des personnes jouissant d'une haute influence à la cour, et leur avait dit qu'il s'agissait uniquement du ministre des finances, qu'il s'était vanté de pouvoir le faire tomber, et de l'appuyer qu'un certain personnage lui donnerait à cet effet; enfin mille autres choses. Vendredi dernier la baisse des fonds semblait être arrêtée, et samedi il y eut une hausse importante.

On remarque que certains capitalistes qui étaient en froid avec le ministre étaient venus pour soutenir le crédit public et ils y étaient parvenus, et l'on sait que quelques-unes des premières maisons de la capitale se concertent sur les moyens de réaliser l'emprunt sous des conditions plus favorables que celles qui étaient projetées. On dit que le ministre des finances a l'intention d'adjuger l'emprunt publiquement et qu'il a reçu des propositions de l'étranger pour une somme considérable.

FRANCE.

Paris, 24 avril. Le ministère doit présenter sous peu de jours à la chambre des députés le projet de loi relatif à l'émancipation graduelle des esclaves dans nos colonies. Il sait fort bien que ce projet de loi ne pourra pas être examiné cette année, mais son but est seulement, dit-on, de prouver au gouvernement anglais qu'il n'a pas perdu cette question de vue, afin d'en obtenir plus facilement la révision des traités sur le droit de visite.

M. Lacave-Laplagne a déclaré, dit-on, à plusieurs députés que le gouvernement serait probablement forcé l'année prochaine de présenter un projet de loi pour la conversion du 50/0. En tous cas le projet de loi ne serait pas préparé par M. Lacave-Laplagne qui est décidé à quitter le ministère aussitôt après la clôture de la session.

Chambre des pairs. Suite de la séance du 23 avril. (1) Passant aux petites séminaires, M. Dupin soutient qu'ils sont assez nombreux pour suffire à l'entretien du clergé, que d'ailleurs la révolution de 1830 ne leur a enlevé aucun avantage, et que, sous tous les rapports, le clergé n'a qu'à se louer du gouvernement. A l'appui de cette dernière assertion, il cite des chiffres; il en résulte qu'en 1827 il y avait 7,000 prêtres de moins qu'aujourd'hui.

L'orateur entretient ensuite la chambre des libertés de l'église gallicane, il s'étonne qu'on les attaque avec tant de vigueur, que le gouvernement supporte ces attaques. Depuis quelques années, depuis 1836 surtout, s'écrie M. C. Dupin, un fait considérable s'est produit, le clergé attaque les libertés gallicanes et l'Université avec une fougue qu'il n'avait pas encore montrée; à quoi cela tient-il? Il semble qu'on peut l'attribuer à l'esprit hostile du clergé contre la dynastie, car le gouvernement a nommé presque tous les archevêques et évêques actuels. On s'est-il donc passé? Ce qui s'est passé, Messieurs, le voici: il s'est passé la mort de l'héritier présomptif du trône. Je ne suspecte pas les intentions de l'épiscopat, mais au-dessous des hommes plus factieux peuvent se trouver.

On peut commencer une guerre, et cette guerre vous la connaissez, c'est la guerre de la succession. Prenons-y garde; c'est un événement grave. Je sais bien que nous nous liguons contre ces tentatives; oui, nous nous liguons pour protéger la vieillesse du grand roi qui nous gouverne, et pour protéger la jeunesse de l'héritier présomptif du trône; mais ne ralentissons pas une minute cette surveillance. Mieux vaut une liberté périlleuse qu'une servitude tranquille.

Dans l'état des choses présent, il faut que l'Université ait de plus grands pouvoirs; il faut un plus grand nombre de collèges royaux; l'éducation secondaire doit être donnée sur tous les points de la France. Les petits séminaires doivent se distinguer, de leur côté, par une solide instruction; leurs classes doivent devenir encore plus fortes.

Quelqu'un, de nos jours, a dit que l'Université n'est l'état; je répète cette expression. Jamais on n'en dit autant de la ma-

gistrature et de l'armée; l'Université ne doit être classée autrement que ces deux grands corps. Quand on a proféré de telles paroles, je crois sincèrement qu'on a été trop loin.

M. Fréville. Dans la lutte qui s'est élevée de nos jours, nous avons tous été émus des reproches qu'on a faits tour à tour à l'église et à l'Université. Je prendrai la liberté de vous communiquer quelques réflexions que j'ai faites à cet égard et qui, si elles ne sont pas nouvelles, sont au moins sincères.

En 1830, il fut introduit dans la charte l'art. 69; vous en connaissez les dispositions. Le clergé, à cette époque, ne provoqua pas son insertion, il avait en effet trop peu d'influence.

L'orateur déclare que, quoiqu'il combatte le projet, il est convaincu que la commission y a introduit de notables améliorations. Mais il est un grand nombre de points sur lesquels l'orateur ne saurait partager l'opinion de la commission, notamment en ce qui concerne les certificats d'études. Les difficultés apportées à l'obtention des certificats fermeront la carrière de l'enseignement à une foule de personnes très-capables d'y rendre de grands services.

L'honorable pair termine en conjurant la chambre de prendre en considération les observations qu'il lui a soumises. Du reste, tout en votant contre le projet tel qu'il est, il se réserve de l'adopter ultérieurement s'il est modifié selon ses vœux.

Séance du 24 avril.

M. Rossi : La charte a posé trois principes; le premier est celui-ci: L'état donne l'enseignement. C'est cet enseignement-là qui s'appelle et qui doit s'appeler l'instruction publique. Tout autre enseignement, quel qu'il soit, est distribué, est un enseignement privé, qui est donné pour le compte de ceux qui le donnent, à leurs risques et périls, comme à leur profit, et cet enseignement peut se trouver en harmonie comme il peut se trouver en opposition avec les vues de l'état et les intérêts généraux du pays.

Le second principe est celui-ci: A côté de l'enseignement donné par l'état, il peut y avoir un enseignement privé; enfin le troisième principe est celui-ci: Aujourd'hui, cet enseignement privé ne doit pas être soumis à l'approbation préalable, pas plus que la liberté de la presse n'est soumise à la censure. Voilà les trois principes consacrés par la charte, c'est donc en d'autres termes que la faculté d'enseigner est aujourd'hui une liberté, une de nos libertés publiques.

Quelle est donc la question que vous avez à résoudre; C'est, messieurs, une de ces questions que vous avez déjà résolues maintes fois, car ce n'est pas la première fois que vous êtes appelés à examiner à quelles conditions et sous quelles garanties une liberté publique sera exercée. Toutes les lois que vous avez rendues sur la presse sont de la même nature que celle-ci.

Après être entré dans de longues considérations, l'orateur termine en ces termes.

Que le clergé conseille la société, qu'il l'éduque par son exemple, qu'il s'efforce aujourd'hui de l'instruire, rien de mieux, mais qu'il ne songe pas à être son tuteur. Toute tentative de cette nature susciterait dans notre société une réaction dont le résultat serait fâcheux pour tout le monde.

Aujourd'hui, messieurs, pour être un maître dans les choses humaines il faut une vie laborieuse, il faut prouver sa science, il ne suffit pas même de savoir. Il faut que le monde soit convaincu que vous savez.

La loi impose, la science se conçoit; on peut inspirer la foi, il faut expliquer la science. Aujourd'hui au milieu de l'ardente concurrence des temps modernes, il faut avoir fait ses preuves; à notre époque, quelle utilité le clergé pourrait-il tirer d'un privilège? Un privilège engendre la guerre à la longue, le droit commun fait courber toutes les têtes. J'en suis convaincu, les écoles ecclésiastiques privilégiées ne tarderaient pas à redevenir après une sorte de transaction provisoire, l'objet d'attaques incessantes; la guerre recommencerait contre ces écoles.

L'orateur déclare qu'il votera pour l'art. 17, parce qu'il espère que le privilège concédé ne sera que provisoire, temporaire, que le clergé lui-même sera le premier à demander à rentrer dans le droit commun, et qu'il ne voudra lutter avec les laïcs que de lumières, de zèle, de savoir et d'amour pour nos institutions. — La séance continue au départ du courrier.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 24 avril. La chambre a entamé hier la discussion de la question commerciale. La première séance a eu lieu à huis-clos; M. le ministre des affaires étrangères y a commencé la lecture de l'exposé historique de toutes les négociations commerciales entreprises par le gouvernement; cette lecture n'est pas terminée; la séance de ce jour sera probablement consacrée encore à cette espèce de préface du débat, dont tout le monde appréciera au reste la nécessité. On conçoit, en effet, que les chambres ne pourraient se prononcer en parfaite liberté sur la grave question qui leur est soumise, si la position du pays, à l'égard de toutes les contrées voisines n'était pas bien connue. Les langages diplomatiques ne doivent pas les embarrasser dans leur marche; la route qu'elles ont à parcourir est bien assez difficile par elle-même.

Il est vrai que l'histoire de nos négociations commerciales est une assez triste histoire, quoiqu'elle se présente sur un cadre sans tableau ou plutôt comme un drame sans dénouement; et sous ce rapport, l'exposé qu'en fera le gouvernement ne peut qu'exercer une influence favorable sur la législature, en lui démontrant que dorénavant nous sommes condamnés à faire nous-mêmes et nous seuls nos propres affaires. Il faudra nous résigner à remplir le cadre vide et à rattacher un dénouement à ce drame commencé depuis treize ans. Nos représentants se mettront courageusement à l'œuvre, nous n'en doutons point. Ils ne tromperont pas l'attente du pays, et, après avoir fait une enquête solennelle, après avoir mis tous les intérêts en omoi, toutes les espérances en jeu, ils ne nous donneront pas le triste spectacle de dissentiments tellement prononcés qu'aucun terme moyen ne puisse les rapprocher ni les confondre.

Nous sommes sûrs, pour notre compte, que les opinions les plus différentes en apparence, examinées de près, mises dans leur véritable jour, ne tarderaient pas à montrer certaines faces communes, certains points de contact et comme un premier degré de fusion intelligente. C'est ainsi que nous sommes persuadés qu'on ne verrait pas les industriels du bassin de la Meuse, se gendarmant avec tant de vivacité contre les droits différentiels, si tout le monde les considérait par leur côté le plus important, c'est-à-dire sous le rapport industriel. Il faut bien le dire: jus-

qu'ici on a un peu dénaturé cette grande réforme. On l'a envisagée sous le point de vue le plus étroit, les uns se contentant exclusivement à l'influence qu'elle peut exercer sur le commerce maritime, les autres à l'action qu'elle doit avoir sur le commerce. A sa naissance, elle n'était même présentée que comme une réforme maritime, propre à développer chez nous les constructions navales et à ranimer dans nos ports le mouvement de nos navires. Plus tard, la commission d'enquête n'a pu, malgré ses efforts, se soustraire complètement à cette espèce de solécisme, et si elle est parvenue à mettre tout à fait en évidence l'heureuse influence que la réforme exerçait sur le commerce et la marine, il s'en faut qu'elle ait mis aussi bien en relief l'action bienfaisante que l'industrie en recevrait. Ce côté de la question est resté un peu dans les ténèbres, et l'intervention de la chambre de commerce d'Anvers n'était pas de nature à l'y faire sortir. Celle-ci n'est, en effet, préoccupée que d'une chose: c'est de faire d'Anvers une grande place de commerce, en y concentrant les affaires qui se traitent aujourd'hui par l'intermédiaire des marchés de Liverpool, d'Amsterdam, etc.

Cette prétention est sans doute fort légitime, et Dieu me garde d'entreprendre rien qui puisse la contrarier. Mais il faut pas oublier cependant qu'il y a derrière Anvers une population industrielle de quatre millions d'âmes, que la prospérité de la première ne saurait se développer isolément, et que son activité, pour être fructueuse, ne peut s'accroître que puisant ainsi dire sa substance dans l'activité de l'autre.

Tout cela a été trop perdu de vue: les chambres, si elles veulent avoir tout le pays avec elles, doivent retourner la question l'entamer par son côté industriel, s'attacher avant tout à mettre en relief, et s'appuyer sur cette large base qui n'est définitive que le travail même du pays, pour ramener toutes les autres questions à ce centre commun. Nous sommes persuadés pour notre compte, que de cette façon on parviendra à effacer tous les doutes, à raffermir tous les esprits et à amener dans la législature cette unanimité d'opinion, indispensable dans une question où des intérêts étrangers sont impliqués.

On comprend que le débat, engagé de cette manière, ne peut être que public. On ne discute pas à huis-clos des lois où il s'agit de l'avenir de l'industrie et de l'agriculture, où on prononce, pour ainsi dire sur la vie de millions de travailleurs, ce qui paraît absurde. La publicité ne peut être trop grande pour de telles questions pareilles; le gouvernement doit le sentir, car il est intéressé plus que personne: il aurait beau invoquer les précédents les plus plausibles; l'opinion lui répondrait que d'habitude on ne trame pas à l'ombre le bonheur du pays.

(Journal de Bruxelles.)

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 27 avril. (Représentation N° 122.)

A LA DEMANDE GÉNÉRALE.

La Favorite.

précédée de
UN PÊCHE DE JEUNESSE.
Vaudeville en un acte, par M. Samson et Jules de Wailly.
On commencera à SEPT heures.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 25 Avril.

	Int.	24 avril	25 avril	26 avril
Dette active	60	60	60	60
Dito dito	74	74	74	74
Dito dito	5	5	5	5
Dito des Indes	5	5	5	5
Syndicat	98	98	98	98
Dito	85	85	85	85
Société de Commerce	146	146	146	146
Emprunt de 1836	103	103	103	103
Chemins de fer du Rhin	97	97	97	97
Dito de Harlem	97	97	97	97
Dito de Rotterdam	97	97	97	97
Act. du lac de Harlem	106	106	106	106
Oblig. Hope & C. 1753 & 1810	106	106	106	106
Dito dito 1828 & 1829	106	106	106	106
Inscript. au Grand Livre	6	6	6	6
Certificats de la Banque	6	6	6	6
Dito inscriptions 1831 & 1835	98	98	98	98
Emprunt de 1836	80	80	80	80
Id. chez Siegfried & Comp.	80	80	80	80
Passive	6	6	6	6
Dette différée à Paris	7	7	7	7
Ardoins	21	21	21	21
Obligations Goll. & Comp.	5	5	5	5
Dito métalliques	5	5	5	5
Dito dito	2	2	2	2
Inscriptions au Grand-Livre	3	3	3	3
Actions 1836	7	7	7	7
Emprunt à Londres 1839	82	82	82	82
Id. id. 1843	46	46	46	46
Obligations à Londres	2	2	2	2

Les affaires étaient aujourd'hui des plus animées dans tous nos fonds nationaux, mais particulièrement en intégrales dans lequel fonds des achats fort considérables se sont effectués en hausse.

Les espagnols et les portugais, par suite d'une hausse à la bourse de Londres ont également éprouvé ici une amélioration.

Cours de l'argent: prêt à garantie 3 1/2 %; prof. 3 %; escompte 2 1/2 %.

Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 %; 61; Roll. 5 %; 100; Société de Commerce 146; 1/2; Nouv. 3 p. c. Roll. 75; Ardoins 21 1/2.

Bourse de Paris du 24 Avril.

	Int.	23 avril	24 avril	25 avril
Cinq pour cent	122	122	122	122
Trois pour cent	83	83	83	83
Emprunt Ardoins	34	34	34	34
Anc. différé	6	6	6	6
Nouv. dito	6	6	6	6
Passive	6	6	6	6
Certificats Falconet	102	102	102	102
Dette active	61	61	61	61
Dette active	103	103	103	103
Dito	3	3	3	3
Banque belge	697	697	697	697
Obligations de la Banque	100	100	100	100

Bourse d'Anvers du 25 Avril.

Métalliques, 5 %; Naples, 5 %; Ansoins, 5 %; 20; Dette différée ancien, 2; Passive, 5 %; 8 p. — Lots de Hesse, 67; A. — Coups après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 20 1/2; A. 3 p. — Coupons, 2.

Bourse de Vienne du 24 Avril.

Métalliques, 5 %; 110; Dito, 4 %; 100; Dito, 3 %; 77; de 1834, 2. — Actions de la Banque 162.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Loge N° 100.